

EM2 : L'apprentissage dans la FPT

OBJECTIFS PEDDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera en capacité de :

Comprendre le cadre de l'apprentissage dans la FPT et sécuriser sa mise en œuvre, et en particulier :

- Le cadre juridique et réglementaire
- Les différents acteurs et leur rôle
- Les étapes clé du recrutement et de l'accueil d'un apprenti
- Les points de vigilance (RH, managériaux, budgétaires)

PREREQUIS :

Être concerné directement ou indirectement par les questions de recrutement ou de formation

MOYENS :

Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur
Présentation structurée de la procédure de recrutement
Présentation de l'ensemble des interlocuteurs utiles
Partage d'expériences

Moyens matériels :

Salle équipée : vidéoprojecteur, ordinateur, paperboard
Supports de formation/fiches mémo

MODALITES DE DEROULEMENT :

Présentiel



DUREE :

½ journée



DATE :

2027



HORAIRE :

9h-12h30



LIEU :

Centre de Gestion de la Haute-Savoie



PUBLIC VISE :

Services RH, cadres de
proximité, responsables
formation



FORMATEUR :

Olivier BLEZEL, chargé de
mission au CDG74

CONTENU :

Préambule : les enjeux du recours à l'apprentissage

Le cadre juridique de l'apprentissage dans la FPT

- Définition juridique du contrat d'apprentissage
- Distinction entre apprentissage, stage, contrat de professionnalisation
- Statut de l'apprenti, droits et obligations
- Principes généraux relatifs à l'accueil d'un apprenti en collectivité

Les démarches obligatoires de mise en œuvre

- Identification du besoin et validation interne du recours à l'apprentissage
- Formalités administratives auprès du CNFPT et financement
- Création et publication de l'emploi
- Recherche et sélection du candidat
- Rédaction et signature du contrat, formalités déclaratives obligatoires
- Relations avec le CFA et articulation de l'emploi avec le calendrier de formation
- Désignation et rôle du maître d'apprentissage
- Organisation de l'accueil, de l'intégration et du suivi de l'apprenti

L'apprentissage aménagé

- Définition de l'apprentissage aménagé
- Public concerné et finalités
- Les aides financières
- Adaptation du parcours de formation et/ou des conditions d'exercice
- Particularités de l'accompagnement et de l'encadrement, articulation entre besoins de l'apprenti, contraintes de la collectivité et exigences de la formation

MODALITES PERMETTANT LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA FORMATION :

Assiduité : feuille d'émargement par demi-journée

Evaluation des acquis : évaluations intermédiaires et évaluation finale

Evaluation de la formation : questionnaire d'évaluation « à chaud » et « à froid » de la session

Emploi et Management

ACCESSIBILITE :



Formation accessible aux agents en situation de handicap



Parking privé



Parc à vélo



Transports en commun



Gare ferroviaire



RESTAURATION :

Possibilité de restauration sur place (accès libre à la cafeteria du CDG74, où il est possible d'amener, conserver et réchauffer son repas) ou dans un établissement extérieur à proximité du site de formation



TARIF :

50 € / agent